



Maison de l'enfance « L'Île aux enfants »
COMMUNE DE TREMENTINES

PROJET EDUCATIF 2026 -2027

L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire « l'île aux enfants » est une structure municipale qui accueille les enfants de 3 à 12 ans, scolarisés et/ou résidant à Trémentines.

Déclarée auprès de la SDJES du Maine et Loire, la structure est financée par la commune, la CAF et la MSA.

AMBITIONS DE LA MUNICIPALITE

La municipalité souhaite :

- Rassembler et coordonner en un même lieu des services ou des activités collectives d'ordre social et éducatif existants (Multi-Accueil, Accueil Périscolaire, Accueil Extrascolaire)
- S'adapter aux besoins des habitants de Trémentines et à l'évolution des familles.
- Identifier la structure « l'Île aux enfants » comme une entité capable de répondre aux besoins d'accueil et de loisirs des familles ayant des enfants de 0 à 12 ans.
- Assurer le fonctionnement de la maison de l'enfance « l'Île aux enfants »
- Veiller à l'harmonisation des actions communales avec les actions du centre socio culturel intercommunal Chloro'fil et Cholet Agglomération
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

OBJECTIFS EDUCATIFS

En ce qui concerne l'enfant :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants en respectant le rythme, les besoins et le développement de chacun.

- Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités en facilitant l'expression, les choix et les décisions de l'enfant en fonction de son âge et dans le respect des règles de sécurité.
- Développer les notions de bien vivre ensemble en responsabilisant l'enfant au sein du groupe.
- Favoriser le respect des opinions et des différences.
- Apprendre à respecter les règles de la vie en collectivité (droits et devoirs).
- Sensibiliser les enfants à leur environnement : naturel, social et économique
- Développer les notions de bien vivre ensemble. Par cette vie collective, que l'enfant puisse apprendre à s'affirmer mais aussi à découvrir et respecter l'opinion des autres
- Développer les notions de bien vivre ensemble en lui apprenant à respecter les règles de vie en collectivité. (L'enfant a des droits et des devoirs)

En ce qui concerne les familles :

- Accueillir chaque famille dans le respect de ses différences sociales, culturelles, familiales, professionnelles...
- L'équipe de la maison de l'enfance « l'Île aux enfants » doit faire en sorte que chaque parent se sente accueilli chaleureusement dans ce lieu.
- Ouvrir au maximum les locaux aux parents (réunions, fêtes, portes ouvertes...)
- Etre disponible afin de rencontrer les familles, échanger avec elles sur les activités proposées aux enfants et de les informer sur les réactions de leur enfant.
- Faire passer les informations par différents supports de communication (courriers, affichage, courriels, portail famille...).
- Veiller à l'écoute des propositions des familles utilisatrices (mise en place d'un livre blanc)

MOYENS

Moyens humains :

- Veiller à la cohérence de la constitution de l'équipe pédagogique pour privilégier l'harmonisation du travail entre les structures, la cohésion dans les services et le travail d'équipe.

- Les salariés sont embauchés selon les diplômes exigés par la législation. Les compétences des professionnels sont mobilisées afin d'optimiser les conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Mise en place du projet d'établissement (règlement intérieur, projet éducatif, projets pédagogiques) qui sera établi par les professionnels et validé par le conseil municipal
- Veiller à l'accès à la formation continue du personnel.

Favoriser les échanges de pratiques et la cohérence éducative entre les professionnels.

Moyens financiers :

Veiller à l'approbation par les partenaires :

- Du fonctionnement de la structure
- Des projets en cours
- Du projet d'établissement

Moyens matériels :

Veiller à ce que les locaux et le matériel utilisés à la maison de l'enfance « l'Île aux enfants » soient toujours conformes (hygiène et sécurité) aux normes exigées par les services de l'état (DSDEN, PMI et commission de sécurité).

Solliciter la validation par ces services si besoin.

LOCAUX

Le lieu principal du regroupement des enfants se fait à la maison de l'enfance « L'île aux enfants » située chemin du patronage à Trémentines. Afin de répondre aux besoins des habitants, nous pouvons être amené à utiliser les locaux du restaurant scolaire situé à cette même adresse si les effectifs ne nous permettent pas de les accueillir à la maison de l'enfance.

Ce projet éducatif est un document de référence qui permet de définir les objectifs éducatifs de la Maison de l'Enfance « L'Île aux Enfants ». Il guide les actions de l'équipe auprès des enfants et des familles et pourra être réajusté en fonction des besoins de la structure et de son évolution.